

## COMMUNIQUE

du 24 octobre 2008

Suite à l'accord de Mr le Président Directeur Général pour l'octroi d'une augmentation salariale, (réunion PDG / CDT le 18 juin 2008), le Bureau Syndical CDT/RAM a été reçu le vendredi 24 octobre 2008 par Mr le Directeur des Ressources Humaines, afin de discuter des modalités de la mise en œuvre de ladite augmentation.

La Direction a rappelé qu'une enveloppe budgétaire globale de l'ordre de 4% de la masse salariale (PS+PNC) est accordée pour cette augmentation, ladite enveloppe incluant la régularisation des situations administratives et des retards d'avancement.

Concernant l'augmentation salariale, la Direction insiste sur la répartition proportionnelle (3% du salaire) de cette enveloppe et ce, dans le cadre d'une capitalisation de notre retraite ; cette revalorisation devant être effective à partir du mois de novembre 2008.

De notre part, nous avons proposé à la Direction :

- 1/ Que l'enveloppe budgétaire accordée pour l'augmentation salariale soit constituée de **3% de la masse salariale globale**.
- 2/ Que cette enveloppe soit répartie d'une **manière égale sur l'ensemble du personnel**, toutes catégories confondues et ce, dans un souci d'équité sociale.
- 3/ Pour les modalités de mise en application de cette augmentation, nous avons suggéré que la direction accorde au personnel **deux options facultatives** :
  - Soit l'affectation de cette **augmentation au salaire imposable**
  - Soit l'injection de cette **augmentation sous forme d'épargne retraite**
- 4/ Que cette augmentation soit effective à **partir de juillet 2008**.

Concernant les situations administratives et les retards d'avancement, la Direction des Ressources Humaines a promis de faire le nécessaire en vue de leur **régularisation au mois de novembre 2008**.



Le Bureau Syndical CDT/RAM